


<b>Numéro</b>	<b>DL200121-MP02</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Domaine – Patrimoine – Aliénations	
<b>Objet</b>	Cession de parcelles communales aménagées en voirie rue des Charmes à l'Eurométropole de Strasbourg	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 13 février 2020

L'an deux mil vingt le treize février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLI, Maire.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Claude FROEHLI, Maire, Madame Séverine MAGDELAINE, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, Monsieur Naoufel GASMI, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Jacques BIGOT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Emmanuel LOUIS, Madame Sophie QUINTIN, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur André KUHN, Madame Béatrice HESS, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

#### **Etaient excusés :**

- Madame Fabienne COSMO ayant donné procuration à Monsieur Alain SAUNIER
- Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel BACHMANN
- Monsieur Alain MAZEAU ayant donné procuration à Monsieur Daniel HAESSIG

---

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	7 février 2020
Date de publication délibération :	18 février 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	18 février 2020

---



### III. PATRIMOINE COMMUNAL

#### **1. CESSION DE PARCELLES COMMUNALES AMENAGEES EN VOIRIE RUE DES CHARMES A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

L'examen de la situation foncière de la rue des Charmes à Illkirch-Graffenstaden a amené la Ville d'Illkirch-Graffenstaden à solliciter l'Eurométropole de Strasbourg en vue de l'intégration d'un tronçon aménagé en voirie dans son domaine public routier, dans le cadre de sa compétence en la matière.

Certaines des parcelles composant ledit tronçon, désignées ci-après, sont inscrites au Livre Foncier comme étant propriétés de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden.

Sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden

Section	Parcelle	Contenance	Adresse/lieudit	Nature
40	936/10	2 ares 18 centiares	RUE DES ACACIAS	SOL
40	939/10	1 centiare	RUE DES ACACIAS	SOL
40	968/10	9 centiares	ESCHAUER PFAD	SOL
40	969/10	2 ares 7 centiares	ESCHAUER PFAD	SOL

Aussi, un transfert de propriété, dans le cadre des dispositions de l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, au bénéfice de l'Eurométropole de Strasbourg et à titre gratuit, semble pertinent.

Il est précisé que par avis n° 2019-1640 en date du 8 janvier 2019, le service du Domaine a estimé la valeur vénale des biens décrits ci-dessus à 1 € HT.

**Vu le plan de localisation desdites parcelles, l'avis n° 2019-1640 du service du Domaine précité ainsi que le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3112-1, il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la cession des parcelles dont la désignation est rappelée ci-après, par la Ville d'Illkirch-Graffenstaden au profit de l'Eurométropole de Strasbourg, à titre gratuit et en application des dispositions de l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public routier de l'Eurométropole :**

Numéro	DL200121-MP02	2/2
Matière	Domaine - Patrimoine - Aliénations	

**A Illkirch-Graffenstaden, rue des Charmes**

**Section 40 n° 936/10, 2 ares 18 centiares, rue des Acacias, sol ;**

**Section 40 n° 939/10, 1 centiare, rue des Acacias, sol ;**

**Section 40 n° 968/10, 9 centiares, Eschauer Pfad, sol ;**

**Section 40 n° 969/10, 2 ares 7 centiares, Eschauer Pfad, sol ;**

- **d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et pièces relatifs à ces transferts de propriété ainsi que, plus globalement tout acte ou pièce concourant à la bonne exécution de la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré,**

**adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire  
Claude FROEHLY**

